

**Appel à candidatures aux fonctions de conseiller pédagogique
de circonscription - créations de 15 postes
Rentrée scolaire 2024**

RÉFÉRENCES ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au BO n°30 du 23 juillet 2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- être titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. ou
- être déjà titulaire d'un poste de conseiller pédagogique de circonscription.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats remplissant les conditions passeront devant une commission d'entretien, entre le 26/03 et le 03/04/24, qui émettra un avis sur la candidature (voir fiche d'entretien ci-jointe).

DÉPÔT DE CANDIDATURES

Les candidats intéressés par cet appel à candidatures sont invités à renseigner la fiche de candidature ci-jointe à transmettre au plus tard pour **le 19 mars 2024 au plus tard** à l'inspection de l'Éducation nationale de la circonscription de rattachement accompagnée d'une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum-vitae.

Les candidats adresseront une copie de ce dossier à l'inspecteur de l'Éducation nationale de chaque circonscription demandée.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la DSDEN du Pas-de-Calais, division des Personnels – bureau A1 à ce.i62dp-a1@ac-lille.fr

POSTES À POURVOIR

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Les candidats retenus devront participer au mouvement et saisir leurs vœux sur le serveur SIAM dans le même ordre que celui inscrit sur la fiche de vœux. En cas de discordance, les vœux saisis sur SIAM feront foi.

L'affectation sera prononcée à titre définitif.